



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE DU SERVICE « PRIORITY PASS »

### 1. DEFINITION DU SERVICE

Le service « Priority Pass » comprend les services suivants :

- L'enregistrement prioritaire.
- L'embarquement prioritaire.
- La livraison prioritaire des bagages à l'arrivée.

### 2. CONDITIONS DE RESERVATION ET RESTRICTIONS

Le service « Priority Pass » est nominatif et non cessible à une tierce personne.

Le service est proposé exclusivement au départ des escales desservies par Air Tahiti Nui :

- Papeete (PPT)
- Los Angeles (LAX)
- Seattle (SEA)
- Paris (CDG)
- Auckland (AKL)
- Narita (NRT)

Le service « Priority Pass » est proposé sous réserve de disponibilité et est soumis à quota.

Il peut être réservé dans l'ensemble des points de vente suivant :

- En ligne sur le site web <https://www.airtahitinui.com>
- En agence Air Tahiti Nui.
- Par téléphone auprès de nos conseillers de vente.
- En agences de voyage.
- A l'aéroport/Comptoirs d'enregistrement jusqu'à 1 heure avant le vol.

Le tarif est applicable par passager et par escale.

Pour les enfants de moins de 12 ans, une réduction de 25% par rapport au tarif adulte est appliqué.

Ce service est gratuit pour les bébés de moins de 2 ans.

Le service « Priority Pass » est disponible :

- Pour les passagers disposant d'un billet avec un numéro de vol TN sur des vols opérés par Air Tahiti Nui
- A la vente aux porteurs de billets Autre Compagnie sur des vols opérés par Air Tahiti Nui uniquement le jour du départ à l'aéroport.

Le service « Priority Pass » n'est pas disponible :

- Dans l'aéroport de transit (par exemple : CDG-PPT-CDG; LAX-AKL-LAX).
- Aux mineurs non accompagnés (UM).





### 3. PAIEMENT

Le service est payable au moment de sa réservation et à condition que le billet soit émis.

Dans le cas d'une réservation effectuée en ligne pour laquelle l'option « bloquer mon tarif » a été achetée, il est possible de différer le paiement du service dans un délai de 72 heures après sa réservation.

### 4. MODIFICATION

La modification du service est autorisée sans frais en cas de modification de la date initiale du voyage pour lequel le service a été associé et sous réserve de disponibilité à la nouvelle date de voyage souhaitée.

### 5. REMBOURSEMENT

Le service est remboursable si :

- Le billet pour lequel le service a été associé est remboursable et le client demande le remboursement de son billet non utilisé.
- Air Tahiti Nui n'a pas été en mesure de délivrer le service pour des raisons opérationnelles liées à des irrégularités d'exploitation, des impératifs de sécurité et/ou de sûreté.
- Le client achète un surclassement dans une classe de transport supérieure à celle prévue initialement et donnant accès au service « Priority Pass » le jour de votre départ.

Le service est non remboursable dans les conditions suivantes :

- Le billet pour lequel le service a été conclu est non-remboursable.
- Vous avez décidé de ne pas utiliser le service au départ du vol pour lequel il a été acheté.

### 6. PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Le Client réservant un "Priority Pass" ne peut le faire que pour lui-même ou pour une personne l'ayant dûment mandaté pour réserver en son nom et pour son compte une "Priority Pass", ci-après dénommée « Passager Mandant ». Dans cette dernière hypothèse, le Passager Mandant est réputé avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions ; le Client se porte fort du respect par le Passager Mandant de l'ensemble des Présentes Conditions.

Air Tahiti Nui se réserve le droit de procéder à des modifications des Présentes à tout moment. Les souscriptions du service "Priority Pass" seront soumises aux Conditions Générales de Vente en vigueur au moment de la réservation.

